

*Assurance-chômage—Loi*

fonction première qu'on lui avait attribuée—offrir une aide financière temporaire aux Canadiens qui sont entre deux emplois?

Je sais que la réponse à toutes ces questions est affirmative et qu'elle repose sur une série de sondages effectués au cours de l'année dernière concernant le régime d'assurance-chômage. Ces sondages m'ont démontré que les Canadiens appuient fortement les orientations que je propose. Depuis la première étude effectuée en septembre 1977 jusqu'à celle de septembre 1978, soit après l'annonce des modifications au régime d'assurance-chômage, les réponses ont été, à peu de choses près, identiques. Au mois de mai dernier, j'ai déposé devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, les conclusions circonstanciées des trois premiers sondages et je suis disposé à faire connaître à ce comité les derniers résultats.

Chaque fois que le gouvernement veut exercer un contrôle plus serré sur un programme à portée sociale comme celui-ci, il faut s'attendre à des critiques. Une critique sensée et bien documentée, qui tient compte des opinions des Canadiens, constitue la véritable raison d'être du Parlement. Nous acceptons volontiers ce genre de critique constructive.

Dans l'étude de ce projet de loi, je demande à la Chambre de ne pas s'en tenir uniquement à mes paroles et aux raisons qu'invoque le gouvernement pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. Je demande à la Chambre de tenir compte de l'avis du peuple canadien. Selon les données que je possède, les mesures que nous avons proposées s'avèrent saines et équitables du point de vue administratif autant pour les cotisants que pour les prestataires. Ces mesures permettront au gouvernement, dans une large mesure, de redistribuer les crédits conformément à des fins plus profitables. Je sais que les Canadiens les appuieront.

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, que le ministre nous ait cité tous ces chiffres. Il y excelle, et j'en citerai moi-même quelques-uns dans quelques instants, que nous pourrions comparer avec les siens. Il y a un chiffre que le ministre n'a pas mentionné: celui des 250,000 prestataires qui seront visés par sa mesure. Il a omis de mentionner à la Chambre si les économies qui résulteront du retrait de 250,000 prestataires du programme résoudreont les problèmes, dont a été si souvent saisi le ministre, concernant le programme même qu'il s'apprête à modifier.

Le ministre a dit que 51 millions de dollars seraient transférés aux provinces. Même si 50 p. 100 des futurs débours seront versés par le gouvernement fédéral, les provinces, y compris celles qui peuvent le moins se le permettre, n'en devront pas moins assumer des coûts additionnels, de 25.5 millions de dollars d'après les calculs du ministre. Nul doute que mes collègues de ces régions auront beaucoup d'observations à faire à ce sujet. Je m'attends d'ailleurs qu'il en coûtera quelque chose comme 80 millions de dollars, plutôt que 51 millions comme le prétend le ministre.

Dans son discours, le ministre a fait allusion à la politique du gouvernement en ce qui concerne les femmes et le programme d'assurance-chômage. Rien n'excuse le ministre de n'avoir pu nous présenter des modifications destinées à régler les problèmes des femmes enceintes, si bien mis en lumière par le cas de Stella Bliss, même si la Cour suprême a rendu sa décision il y a quelques semaines seulement. Le ministre a fait

[M. Cullen.]

sa première déclaration, qu'il a modifiée par la suite, il y a un peu plus de huit semaines et à ce moment-là, il connaissait déjà fort bien les problèmes illustrés par le cas Bliss. Même si la Cour suprême a rendu une décision favorable au gouvernement, comme l'a fait remarquer le ministre, il n'y a pas lieu de se glorifier de n'avoir pas encore présenté de modifications qui régleraient ce problème. Peut-être quand le bill sera renvoyé au comité le gouvernement jugera-t-il bon de le faire.

Quant aux mères adoptives, elles doivent faire face à un autre problème. On accorde un traitement de faveur aux mères naturelles par rapport aux mères adoptives. Une modification secondaire remédierait à la situation. Le ministre peut se rendre aisément compte que les mères adoptives ont besoin d'une période d'adaptation tout autant que les mères naturelles.

● (2032)

Avant d'entamer le débat sur le bill C-14, je voudrais ramener les députés au 1<sup>er</sup> août alors que tous les Canadiens, j'en suis certain, accueillaient avec satisfaction la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) qui s'engageait à réduire les dépenses gouvernementales. Il s'était rendu à la conférence de Bonn où il avait appris à sa grande surprise, présumons-nous, que certains autres gouvernements estimaient que le Canada dépensait et s'endettait trop. Après s'être fait morigéner à Bonn, il a annoncé le 1<sup>er</sup> août, apparemment sans avoir consulté ses ministres que le Canada serait plongé dans une période d'austérité et que les dépenses du gouvernement seraient restreintes.

Nous savons maintenant que le premier ministre proposait une réduction des dépenses envisagées ou comme le disait le président du Bureau du Trésor (M. Andras) l'an dernier, un ralentissement du taux d'accroissement des dépenses gouvernementales. Tout cela signifie que nous ne ferons pas certaines dépenses que le gouvernement envisageait à un moment donné. Cela veut dire inévitablement aussi sous le présent gouvernement que les dépenses augmenteront.

Après le discours du premier ministre en date du 1<sup>er</sup> août, les Canadiens étaient désireux d'entendre ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) aurait à dire. Disposés à faire preuve de modération, les Canadiens croyaient que certains problèmes du régime d'assurance-chômage seraient résolus.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait deux déclarations le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Le ministre est habile à manier les chiffres. Il a dit que les changements apportés au programme d'assurance-chômage nous permettraient d'économiser au cours de l'année financière actuelle la somme de 580 millions de dollars; pour l'année financière 1981, ces économies se situeront entre 750 millions et 1 milliard de dollars et ce soir, il nous a parlé de 953 millions. Le 1<sup>er</sup> septembre, le ministre a dit qu'il économiserait 581 millions, mais le même jour, dans le communiqué relatif à sa stratégie de l'emploi pour l'année financière se terminant en 1980, il a dit que cette stratégie nous coûterait 710 millions. Le ministre excelle dans l'art d'appeler les déficits par d'autres noms. Je crois qu'il les appelle «engagements». Dans ce cas-ci, il a déclaré qu'il économiserait 581 millions et ensuite, il a annoncé un autre programme qui nous coûtera 710 millions. Je crois qu'on excusera les Canadiens s'ils se demandent où le ministre veut en venir.